

ZIMBABWE

Les actes d'intimidation et les violences contre les défenseurs des droits humains se poursuivent

Index AI : AFR 46/007/2005

ÉFAI

Embargo : mardi 10 mai 2005 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a demandé au gouvernement zimbabwéen, ce mardi 10 mai 2005, de mettre un terme aux actes de harcèlement et de répression dirigés depuis cinq années contre les défenseurs des droits humains.

« Des centaines de simples citoyens zimbabwéens qui luttent pour la protection des droits fondamentaux de leurs compatriotes ont été victimes de manœuvres d'intimidation, d'arrestations arbitraires, de violences et d'actes de torture. Ces agissements sont imputables aux autorités zimbabwéennes, qui cherchent à dissimuler les violations des droits humains dont elles sont à l'origine. Le gouvernement doit veiller à ce que les responsables présumés de toutes les atteintes aux droits humains, y compris celles perpétrées contre les défenseurs de ces droits, soient traduits en justice. Il doit également faire en sorte que les lois qui ne sont pas conformes aux normes internationales relatives aux droits humains soient abrogées », a déclaré Kolawole Olaniyan, directeur du Programme Afrique d'Amnesty International.

Dans un nouveau rapport intitulé [Zimbabwe: Human Rights defenders under siege](#) (index AI : AFR 46/001/2005), l'organisation met en évidence les abus d'autorité commis contre des défenseurs des droits humains afin de les empêcher de dénoncer des violations de ces droits et de critiquer publiquement le gouvernement.

Le rapport comprend des exemples de nombreuses violations visant des défenseurs des droits humains, notamment :

- l'implication de la police zimbabwéenne dans plusieurs cas de violences graves perpétrées contre des militants des droits humains, et l'absence de suites judiciaires pour les responsables présumés de ces actes ;

- l'arrestation arbitraire de centaines de défenseurs des droits fondamentaux, notamment de militantes de *Women of Zimbabwe Arise* (WOZA, Femmes du Zimbabwe, debout !), un mouvement de femmes soumis à la répression depuis deux ans ;

- les attaques systématiques portées par les autorités contre l'indépendance des juges et des avocats ; en butte à des violences et des actes de harcèlement répétés, certains d'entre eux ont été contraints de démissionner ou de prendre leur retraite ;

- l'interdiction de journaux indépendants, en vertu d'une législation sur les médias répressive ;

- la remise en vigueur de lois répressives adoptées sous le régime de Ian Smith, lorsque la minorité blanche était au pouvoir, telles que la Loi relative aux organisations bénévoles privées ;

- l'adoption du projet de loi sur les organisations non gouvernementales (ONG), qui interdit aux organisations étrangères de défense des droits humains de travailler au Zimbabwe et qui restreint considérablement l'action des associations locales œuvrant en faveur des droits fondamentaux ;

- l'utilisation des médias publics pour intimider les personnes militant en faveur des droits humains, discréditer la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et critiquer son récent rapport sur la situation des droits humains au Zimbabwe.

Amnesty International demande au gouvernement zimbabwéen de mettre un terme immédiatement au harcèlement des défenseurs des droits fondamentaux et d'abroger toutes les lois qui s'inscrivent en violation des normes internationales relatives aux droits humains. Le gouvernement doit également faire en sorte que tous les cas d'arrestation et de détention illégales, de torture et de violences imputables à la police fassent l'objet d'une enquête, et que les responsables présumés soient déférés devant les tribunaux.

« Cette offensive permanente contre les défenseurs des droits fondamentaux au Zimbabwe en dit long sur la détermination du gouvernement à dissimuler les atteintes aux droits humains et à empêcher toute critique de son action. La Commission africaine a elle aussi demandé aux autorités zimbabwéennes d'abroger les lois utilisées pour entraver le travail des militants des droits humains. Il est temps que le gouvernement mette en œuvre intégralement les recommandations du rapport de la Commission africaine », a déclaré Kolawole Olaniyan. ●

Vous pouvez consulter le rapport [Zimbabwe: Human rights defenders under siege](#) (index AI : AFR 46/001/2005) sur le site d'Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations,
veuillez contacter le Service de presse
d'Amnesty International à Londres, au +44 20
7413 5566, ou consulter le site
<http://www.amnesty.org>